



# Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant la convocation du dix-huit mars deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Messieurs Vincent KERCKHOVE, Hervé DEBARRE, Adjoint au Maire, Madame Jennifer DELTOMBE Conseillère Municipale, Sylvain IKET, Conseiller Municipal la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Stéphanie DORLENCOURT Willy SCHRAEN, sont absents

Mme Dorianne DUBOCQUET donne procuration à Madame Marie-Antoinette RAYMOND

M. Alain ZEGRE donne procuration à M. Vincent KERCKHOVE

Monsieur Michel BRAME donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Marie-Antoinette RAYMOND est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du vingt-six novembre deux mil vingt-quatre est adopté à l'unanimité.

Les membres présents, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 15 minutes

### Délibération 25 04 07

#### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire expose,

Le Budget doit prévoir une enveloppe pour verser des subventions. Il est précisé que l'Amicale demande moins que les années précédentes (6300 € l'année 2024)

Le Conseil ouï l'exposé et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE et AUTORISE le versement des subventions pour 2025 suivantes :

- Amicale du Personnel	3250.00 €
- Club des Aînés	100.00 €
- Les Chapiteaux de la Hem	150.00 €
- Club tarot	100.00 €

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq

Pour extrait certifié conforme

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE  
DE SAINT-OMER, le

4 AVR. 2025